



TRIATHLON DU PAYS DE SAINT MARCELLIN

Règlement complet de l'édition 2026

1/Conditions générales

Les épreuves du Triathlon du PSM sont soumises au règlement de la FFTRI. Il est de la responsabilité du triathlète de prendre connaissance du règlement complet de la course.

En s'inscrivant et en prenant part aux épreuves du Triathlon du PSM, chaque triathlète reconnaît avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter dans sa totalité.

2/Inscriptions

Sur internet uniquement :

Aucune modification de la composition de l'équipe ni aucun remboursement ne seront acceptés dans la semaine précédent la course. (à partir du dimanche 05 Avril 2026 23h59)
Clôture des inscriptions le Jeudi 09 Avril 2026 à 23h59.

Chaque concurrent doit impérativement fournir, préalablement à la compétition, - soit une photocopie de sa licence compétition FFTRI 2026 – soit répondre au questionnaire médical mis en ligne sur le site d'inscription.

Lors du retrait des dossards, une carte d'identité sera demandée. Les mineurs non licenciés FFTRI devront impérativement produire une autorisation parentale signée pour pouvoir participer à l'épreuve.

L'inscription du concurrent à la compétition emporte nécessairement son adhésion au règlement de la compétition et du centre aquatique (L'Olympide) qui nous accueille. Le concurrent s'engage à prendre dûment connaissance de l'ensemble des dispositions du dit règlement.

3/Mesures exceptionnelles

En cas d'empêchement pour force majeure (conditions climatiques, événement mettant en péril la sécurité des participants, arrêté préfectoral par exemple...) l'épreuve sera annulée et l'organisateur se réserve le droit de garder tout ou partie des coûts d'inscriptions pour couvrir les frais déjà engagés par l'organisation.



TRIATHLON DU PAYS DE SAINT MARCELLIN

4/Responsabilités :

L'organisateur s'engage à être dûment couvert par une assurance responsabilité civile Organisateur, qui couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents dûment inscrits, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux. Les concurrents doivent être dûment conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique. L'organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident/blessure/dommage corporel /incapacité/décès survenu à un concurrent, sous réserve naturellement des accidents ayant pour cause directement un manquement par l'organisateur à ses obligations légales et réglementaires. En outre, l'organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour toute dégradation, perte, vol de tous biens/matériels/équipements personnels d'un concurrent ; Il appartient aux concurrents de souscrire toute assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque.

5/Règlement général du triathlon

Réglementation de la FFTRI

Porte-dossard avec trois points d'attache suivant réglementation FFTRI

Port du casque à coque dure obligatoire

Respect du code de la route

Le drafting est interdit (**CARTON BLEU**)

Les cyclistes (Triathlon XS) doivent respecter une distance de 7m entre leur roue avant et la roue arrière du concurrent qui le précède.

Les équipes (Triathlon S) doivent respecter 12m entre la roue **AVANT** du dernier équipier de l'équipe devant et la roue avant du premier équipier de l'équipe derrière.

Les décisions des arbitres officiels sont sans appel

Triathlon Distance XS (300m de natation, 10km de vélo, 2.5km de cap) :

Epreuve en contre la montre individuel ou en relais de 2 à 3 coureurs. Chaque concurrent réalise une ou deux disciplines avant de passer le relais. Le passage de la puce, qui sert de témoin, se fait dans le parc à vélo au niveau de l'emplacement de l'équipe.

Le temps de l'athlète est le cumul du temps des trois épreuves enchaînées. Toute aide extérieure est interdite.

Bonnet de bain obligatoire et non fourni par l'organisation.



TRIATHLON DU PAYS DE SAINT MARCELLIN

Partie Natation:

Chaque concurrent prend le départ dans le couloir 6, réalise 50m, passe sous la ligne d'eau pour passer dans le couloir 5, réalise 50m et ce jusqu'à la ligne 1 afin de réaliser 300m.
Les Départs sont donnés toutes les 10" au couloir 6.

Partie cyclisme:

Le parcours est réalisé sur route ouverte à la circulation et effectué en 1 boucle de 10 km
Le parcours sera fléché à l'aide d'un marquage au sol et indiqué par des signaleurs dont il faudra suivre les instructions avec attention.
Le code de la route s'applique sur l'ensemble du parcours vélo.
Le drafting est interdit (7m, RG FFTRI).

Partie course à pied :

Le parcours est sur route ouverte à la circulation et sur voie cyclable.
Le parcours est fléché à l'aide d'un marquage au sol et de banderoles.

Ouvert aux catégories : Minimes (2011-2012), Cadets (2009-2010), Juniors (2007-2008), Séniors (1987-2006) et Masters (1986 et avant). Non ouvert aux Benjamins (2013-2014) (choix de l'organisateur)

Podium à 12h00

Tarifs :

Individuel : 20 €

Relais à 2 ou 3 : 40 €

Tarif du PASS COMPETITION pour chaque non licencié **FFTRI compétition** (épreuve accessible ou non) : 2€

Aucune modification de la composition de l'équipe ni aucun remboursement ne seront acceptés dans la semaine précédant la course. (à partir du dimanche 5 AVRIL 2026 23h59)

Clôture des inscriptions le Jeudi 09 Avril 2026 à 23h59.

Triathlon Distance S en relais (700m de natation, 20km de vélo, 5km de cap) :

Un relais est composé au minimum de 2 personnes, au maximum de 3 personnes.

Le passage de relais s'effectue avec un transfert de puce chronométrique (fixée au pied gauche), et ceci dans la zone de relais définie, à l'emplacement du vélo dans le parc.

Les relayeurs peuvent effectuer plusieurs disciplines sous réserve que le format de course total soit ouvert à leur catégorie d'âge en individuel.

Pour la natation, chaque participant se verra attribuer une ligne d'eau dans laquelle il effectuera 14 allers-retours pour effectuer 700 mètres. Le départ sera simultané pour toutes les équipes. Il pourra y avoir plusieurs nageurs par ligne d'eau selon le nombre d'équipes inscrites.



TRIATHLON DU PAYS DE SAINT MARCELLIN

Les 2 autres épreuves se déroulent normalement.

Ouvert à partir de la catégorie minime. Un participant de cette catégorie ne pourra effectuer qu'une discipline (natation OU vélo OU course à pieds).

Ouvert aux catégories Cadets (2009-2010), Juniors (2007-2008), Séniors (1987-2006) et Masters (1986 et avant).

Triathlon Distance S par équipe en CLM (700m de natation, 20km de vélo, 5km de cap) :

- Chaque équipe doit compter 3 triathlètes au minimum à l'arrivée pour être classée, qu'elle soit composée de 3, 4 ou 5 triathlètes au départ.
 - L'organisateur fournira un bracelet puce à chaque concurrent (excepté pour les relais)
 - Chaque équipe devra se munir de bonnets de bain identiques pour tous les membres.
- L'organisation pourra cependant en fournir quelques un exceptionnellement.
- Le temps à l'arrivée est pris sur le 3e triathlète.
 - Les coureurs de chaque équipe doivent porter une tenue identique durant toute l'épreuve ou à défaut de même couleur.
 - Toute aide extérieure est interdite.

Partie Natation:

- Chaque équipe utilise une ligne d'eau pour parcourir ses 700m (14 allers-retours dans un bassin de 25m) .
- La première équipe partira couloir 1, puis l'équipe suivante partira au couloir 2 deux minutes après et ainsi de suite jusqu'au couloir 6. A 12' de course s'élancera la 7e équipe couloir 1 et ainsi de suite
- Les Départs sont donnés toutes les 2 minutes.

Les équipes sont priées de se présenter à la chambre d'appel 20 minutes avant leur départ.

Partie cyclisme:

- Le parcours est réalisé sur route ouverte a circulation.
- Le parcours sera fléché à l'aide d'un marquage au sol.
- Des signaleurs assureront la priorité de passage aux coureurs.
- Le drafting entre équipes est interdit (CARTON BLEU) et les équipes doivent respecter 12m entre la roue AVANT du dernier équipier de l'équipe devant et la roue avant du premier équipier de l'équipe derrière.

Partie course à pied :



TRIATHLON DU PAYS DE SAINT MARCELLIN

- Le parcours est sur route ouverte à la circulation.
- Le parcours est fléché à l'aide d'un marquage au sol, de banderoles, avec l'aide des signaleurs.

Ouverte aux catégories : Cadets (2009-2010), Juniors (2007-2008), Séniors (1987-2006) et Masters (1986 et avant)

Podium à 17h00

Epreuve accessible paratriathlètes

Parc à vélo avec accessibilité optimisée

Bonnets et dossards différents pour pouvoir identifier les paratriathlètes.

Autocollants spéciaux paratriathlètes

Un référent sera nommé pour faciliter l'installation et l'orientation sur site.

Tarifs :

32 € / personne

Tarif du PASS COMPETITION pour chaque non licencié **FFTRI compétition** (épreuve accessible ou non) : 5€ ; en relais : 2€

Aucune modification de la composition de l'équipe ni aucun remboursement ne seront acceptés dans la semaine précédant la course. (à partir du dimanche 05 Avril 2026 23h59)
Clôture des inscriptions le Jeudi 09 Avril 2026 à 23h59.

Triathlon Enfants

2 courses :

Pour les 6/9 ans (mini-poussins et poussins) : 50m de natation, 1km de VTT, 650 m de course à pied, soit une boucle de chaque parcours.

Pour les 10/13 ans (pupilles et benjamins) : 150 m de natation, 4.3 km de vélo sur route exclusivement, 1.8 km de course à pieds, soit 1 boucle de chaque parcours.

Casque avec jugulaire attachée obligatoire.

L'entrée du matériel dans l'aire de transition est commune aux deux courses.

La sortie du matériel de l'aire de transition se fera pour les deux courses après la dernière course.

Podium dès la fin de course



TRIATHLON DU PAYS DE SAINT MARCELLIN

Tarifs :

8€ pour les licenciés + 2€ pour les non licenciés.

Clôture des inscriptions le Jeudi 09 Avril 2026 à 23h59.